

Paris, le 26 novembre 2016.

Déclaration liminaire SNPAM/CGT CAP des SGM du 26 nov 2015.

Madame la Présidente, Chers Camarades, Chers Collègues,

En préambule, nous tenons à rendre hommage aux victimes et aux familles après les attentats du 13 novembre dernier

Comme tous les fonctionnaires, la situation des SGM est de plus en plus difficile :

*Blocage du point d'indice depuis 2010. Un record depuis 1945 ! Nous avons perdu plus de 15 % sur la valeur du point depuis 2000.

La CGT dénonce cette injustice sociale.

*Les possibilités de changements de grade dans le corps sont bien trop faibles. Elles ne permettent pas de prétendre à un accès au grade sommital du corps pour tous au regard aux fonctions exercées dans les deux spécialités. (moins 4 avancements en SPGM2 et moins 4 avancements en SPGM1 pour 2016 par rapport à 2015).

La CGT de la Mer exige que tous les SGM aient un réel déroulement de carrière permettant un accès au grade sommital du corps.

*La requalification de C en B est en cours au Ministère. La volumétrie annoncée est bien trop faible par rapport aux responsabilités détenues :

Pour tous les corps de catégorie C du Ministère :

La CGT demande 6605 postes pour une requalification de C en B l'administration propose 1650 sur 3 ans

Nous sommes loin de la revendication du SNPAM CGT : passage de tous les SGM en cat B.

*PPCR : Dans le cadre de la mise en place de « parcours professionnels, carrière et rémunérations », le Premier Ministre malgré l'opposition de la majorité des syndicats a décidé d'un passage en force. Pour les agents, il ne s'agit pas que d'un saupoudrage de points d'indice et d'intégration d'une partie de l'indemnitaire dans le salaire brut mais d'un allongement de la durée de carrière et d'un autre mode de gestion.

Quelle gestion nouvelle comptez-vous appliquer aux SGM en 2016 ?

La CGT de la mer est opposée à une gestion des agents basée sur « les compétences » dans le cadre de la construction de parcours professionnels individualisés et contractualisés au bon vouloir de l'administration.

La CGT de la Mer revendique l'extention des garanties collectives, socle de l'égalité de traitement des agents.

RIFSEEP : Nouveau régime indemnitaire qui remplacera l'IAT à compter du 1^{er} janvier 2016.

La mise en place du RIFSEEP, et du complément indemnitaire annuel à laquelle la CGT est totalement opposée, renforcera une rémunération au mérite, avec une dose d'arbitraire encore plus grande, en ce qui concerne le complément annuel qui pourra être distribué « à la tête du client ».

Le fait que l'agent ne puisse exercer aucun moyen de recours est un scandale.

Avenir du Corps : Que deviendrons nous ?

Comme le souligne le rapport du CGEDD : « la mise en extinction de fait du corps des syndics des gens de mer » est un « point de fragilité ».

La CGT partage cette affirmation. Depuis des années elle demande que soit ouvert des recrutements, et qu'un avenir soit assuré aux agents en place.

Les Elus CGT en CAP des SGM